



Doc. 13010
03 octobre 2012

Le droit à la liberté de choix éducatif en Europe

Amendement¹ n° 2

Mme Ana GUȚU, République de Moldova, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution paragraphe 4.5, après les mots « systèmes de contrôles » insérer les mots suivants :

« , d' accréditations et d' évaluations d' assurance qualité »

Note explicative

L'amendement vient tout simplement compléter l'idée de contrôle régulier de l'état des établissements éducatifs privés et publics.

Déposé par:

GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
CORSINI Paolo, Italie, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
FARINA Gianni, Italie, SOC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2012 - Quatrième partie de session

